

AFFAIRE N° 7. - Construction de 10 classes + 1 logement à MOUFIA. -
Approbation du programme établi - Demande de subvention auprès du Ministère de
l'Education Nationale - Demande d'emprunt auprès de la C. C. C. E. - Demande
d'emprunt auprès de la C.A.E.C.L. - Inscription d'un crédit de 1 % du coût de la
construction au Budget communal - Prévision du financement des 4/10 des honoraires
de l'homme de l'art.

LA SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Préfet m'a fait parvenir le programme pédagogique relatif à la réalisation de 10 classes + 1 logement à Moufia.

Inscrites sur la liste d'urgence 1974, ces 10 classes permettront de dégager le groupe scolaire primaire actuellement saturé.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le programme établi et d'autoriser la réalisation de cette opération ;
- de m'autoriser à solliciter du Ministère de l'Education Nationale une subvention de 30 000 000 de Frs ;
- de m'autoriser à solliciter de la C.C.C.E. un emprunt pour couvrir partiellement la participation communale ;
- de m'autoriser à contracter auprès de la C.A.E.C.L. un emprunt pour parfaire le financement de cette opération ;
- de m'autoriser à inscrire au chapitre 932, article 6 312 du Budget communal de 1974, pendant une période de 30 ans au nombre des dépenses obligatoires, un crédit pour l'entretien de l'immeuble égal au moins à 1 % du coût de la construction.
- de m'autoriser d'ores et déjà à prévoir le financement des 4/10 des honoraires de l'homme de l'art. Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 903, article 2 302-37 du Budget 1974.

LE MAIRE. mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Nous pensons obtenir le prêt à la Caisse des Dépôts car le taux est sensiblement moins élevé que le taux de la C.A.E.C.L. Lors de mon dernier séjour en Métropole, je suis allé à la Caisse des Dépôts et, compte tenu de notre demande très importante et de nos nombreux prêts, on a bien voulu faire la part des choses. Vous savez qu'au budget communal nous avons demandé un prêt spécial pour pouvoir combler la participation communale dans les constructions scolaires. J'ai obtenu auprès de la Caisse des Dépôts un accord de principe concernant ce prêt. Ce n'est pas un prêt global de 200 000 000, c'est une succession de petits prêts, dont celui-ci. En conséquence, ce sera peut-être fait sur la C.A.E.C.L. ou sur la C.D.C. De toute manière, la demande d'emprunt est à part et viendra comme question particulière devant ce Conseil, en son temps. Il s'agit là de faire démarrer un projet.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.